

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

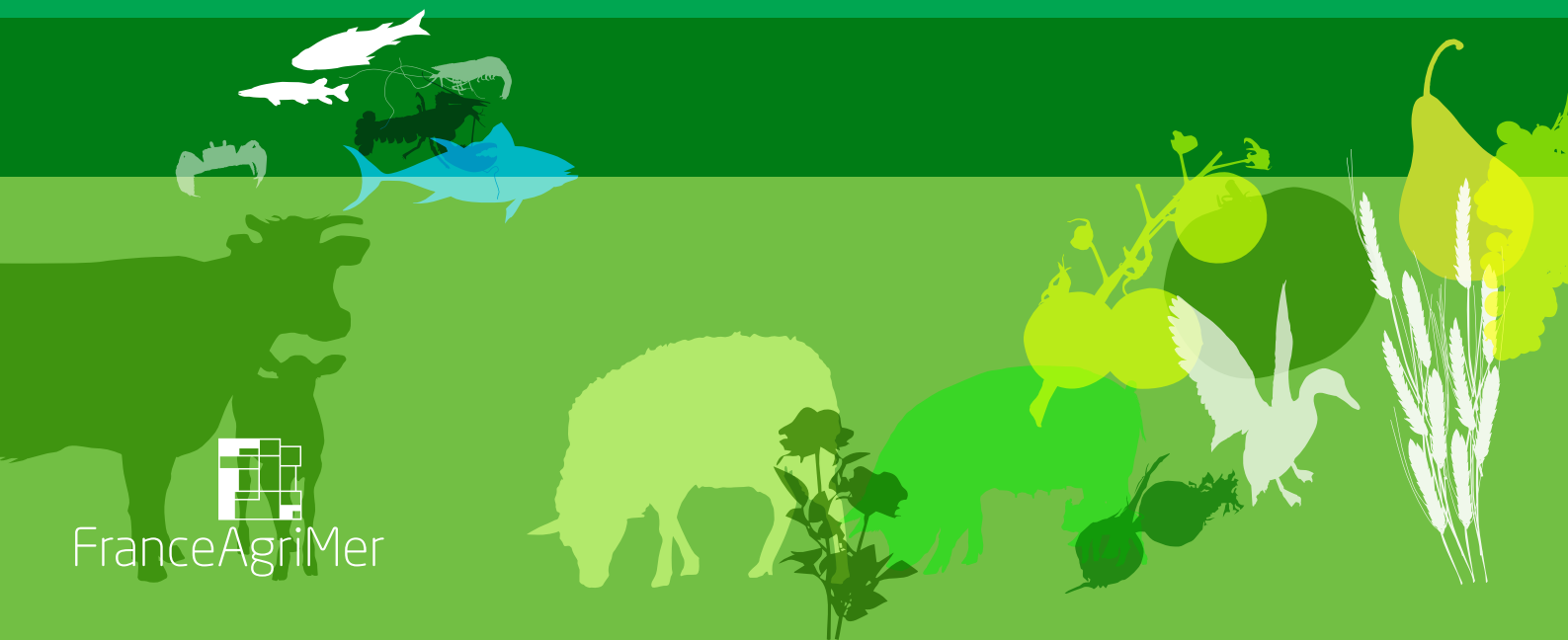
RÉGION

Languedoc-Roussillon

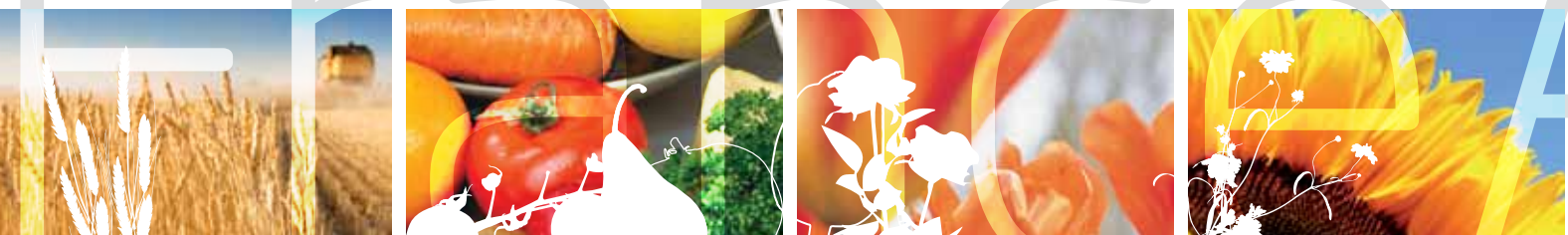
FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt du **LANGUEDOC-ROUSSILLON**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région LANGUEDOC-ROUSSILLON

971 900 hectares de surface agricole utile (SAU)

3,5 % de la superficie nationale

240 000 ha de vignoble

30 % du vignoble national

21 400 ha de vergers

Une viticulture prédominante :

La région **LANGUEDOC-ROUSSILLON** est la **1^{ère}** région viticole de France, avec **70 %** de la production nationale de vin à indication géographique protégée (IGP).

La viticulture est l'activité principale de **57 %** des exploitations régionales, sur **27 %** de la SAU des exploitations.

Le **LANGUEDOC-ROUSSILLON** est la **1^{ère}** région de production de pêches-nectarines ; la région produit également des abricots, des melons, des salades... (**15 800 ha** de superficie en fruits et légumes).

Des élevages sont présents, surtout en Lozère : **75 700** vaches allaitantes et **18 700** vaches laitières, sans oublier ovins et caprins.





CÉRÉALES /
 FRUITS ET LÉGUMES /
 HORTICULTURE /
 LAITI /
 OLÉO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (**DRAAF**). Les agents de **FranceAgriMer** basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région **LANGUEDOC-ROUSSILLON**, la DRAAF a choisi de regrouper ses agents au sein d'un service FranceAgriMer en tant que tel, qui reprend au niveau régional l'ensemble des missions confiées à l'établissement. Le secteur vitivinicole y occupe une part importante.

Les principales missions de ce service sont :

- **suivre** la conjoncture et les marchés des filières végétales ;
- **contrôler et gérer** les mesures d'aides communautaires, notamment celles afférentes au Programme national d'aide de l'OCM vins (en particulier les aides à la restructuration du vignoble ainsi que celles relatives aux investissements viticoles) et celles liées aux programmes opérationnels de l'OCM fruits et légumes ;
- **instruire** les dossiers d'aides nationales servant à l'orientation des filières ;
- **assurer** certaines missions d'ordre technique et réglementaire dans différentes filières (agrément des organismes collecteurs céréaliers, accréditation des opérateurs commercialisant des vins sans indication géographique, inspection des bois et plants de vigne, délivrance des autorisations de plantation de vigne, contrôle sur la pesée, le classement et le marquage des carcasses en abattoirs) ;
- **contrôler** sur place les demandes afférentes aux nombreux dispositifs d'aides gérés au siège de FranceAgriMer (programmes européens : aide aux plus démunis, lait scolaire, fruit à la récré, aides à la filière pêche..).

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt
Maison de l'Agriculture
Place Antoine Chaptal / CS 70039 /
34060 Montpellier cedex 02
Tél. : +33 4 67 10 18 18
Service FranceAgriMer
22 rue de Claret / 34070 Montpellier
Tél. : +33 4 67 07 81 00 / Fax : +33 4 67 42 68 55
www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr